

Communiqué de presse

Montpellier, le 11 mars 2020

Coronavirus 1 – Ministère 0

Et la protection des personnels ?

Ayant beaucoup de casseroles en ébullition sur le feu (gilets jaunes, retraites, 49.3, élections municipales, violences policières...), le gouvernement gère difficilement la crise sanitaire qui s'installe dans le pays avec la propagation du coronavirus.

La logique capitaliste l'emporte sur toute autre considération

Comme d'habitude, Jean-Michel Blanquer s'est précipité dans les médias pour tenter d'imposer **un discours bâti** non pas sur la nécessité de protéger la santé des personnels et des usagers, mais bien **sur les conséquences économiques en cas de fermeture des écoles et établissements**. En effet, le gouvernement a besoin de garder ces lieux ouverts, pour que les parents puissent continuer de se rendre au travail.

Cette simple logique économique a pourtant une cascade de conséquences, en terme de propagation du coronavirus, en terme d'exposition délibérée des personnels, des usagers, en terme de déni du droit, en terme de responsabilité de l'employeur qu'est l'Etat.

Le droit nous protège : informons-nous !

Faisons le point sur les recommandations, parfois contradictoires d'un jour à l'autre, ou d'un niveau de décision à l'autre ; et le droit tel qu'il est écrit.

Sur la protection des personnels

Beaucoup d'inquiétude et de questions de la part des personnels et de leurs représentants, et peu de réponses jusqu'alors. Le ministère continue d'exposer ses agents en leur demandant d'aller dans les établissements et écoles, de faire face à des dizaines d'élèves pendant plusieurs heures dans des lieux confinés ; alors que le premier mort français est un enseignant, il convient de ne pas l'oublier.

Pour les personnels à risque (grossesse, maladies respiratoires, déficit immunitaire...) qui craignent d'être malades, l'académie a diffusé les précautions suivantes :

SUD Éducation 34

23, rue Lakanal
34090 Montpellier

04 67 02 10 32

syndicat@sudeducation34.org

www.sudeducation34.org



- transmettre un certificat du médecin traitant à son IEN. L'administration peut accorder une ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) qui permet de conserver l'intégralité de son traitement.

Pour les personnels qui pensent être contaminés :

- se signaler à l'IEEN. L'Agence Régionale de Santé évalue la nécessité d'un confinement et peut établir l'arrêt de travail. L'administration peut également délivrer une ASA, qui permet de conserver l'intégralité de son traitement.

Sur le droit de retrait

Notre ministre Jean-Michel Blanquer, si peu soucieux de la santé des personnels, a osé déclarer dans les médias, contre l'évidence, que le droit de retrait pour un danger grave et imminent ne s'appliquerait pas.

- Lors de [la réunion du 6 mars dernier au ministère](#), SUD Éducation a immédiatement rectifié ces propos puisque la situation des personnels vulnérables, en particulier les personnels immuno-déprimés ou âgés et les femmes enceintes, justifie évidemment des mesures de précaution qui s'appliquent dans le cadre du droit de retrait. **La DRGH a été obligé d'en convenir, et a indiqué n'avoir pas de solution précise à proposer à part demander aux médecins généralistes de prescrire des arrêts de travail.**

- SUD Éducation 34 conseille à tous les personnels vulnérables de faire valoir leurs droits en utilisant si besoin la procédure du droit de retrait, sans se laisser intimider par la hiérarchie.

Sur la continuité pédagogique

Suivant les consignes ministérielles, la rectrice de l'Académie de Montpellier a produit un document relatif à la continuité pédagogique, dans le cas de fermeture d'écoles et établissements.

Notons que ce document est adressé aux DASEN, aux inspecteurs, aux chefs d'établissements, aux directeurs d'écoles, aux représentants des parents d'élèves, mais **pas aux représentants du personnel, ni aux simples enseignant-es**, celles et ceux qui sont sur le terrain et s'exposent quotidiennement aux élèves (vecteurs avérés de virus).

SUD Éducation 34

23, rue Lakanal
34090 Montpellier

04 67 02 10 32

syndicat@sudeducation34.org

www.sudeducation34.org



Ce document évoque la classe virtuelle, l'enseignement à distance, les plate-formes numériques... et la responsabilité de chaque enseignant-e d'animer sa classe sous cette forme pendant une quinzaine de jours.

- SUD Éducation a rappelé que le télétravail dans la fonction publique ne relève pas d'une simple décision ministérielle : le statut prévoit un accord explicite de l'agent-e. Il est également nécessaire que le matériel (informatique, connexion...) soit fourni par l'administration. **Contrairement aux dires du ministre, il n'existe actuellement pas de cadre réglementaire pour imposer le télétravail.**

- SUD Éducation 34 rappelle également qu'il existe des inégalités sociales entre nos élèves, que tous ne sont pas dotés d'équipement informatique à la maison, que tous ne sont pas en capacité d'y accéder et de maîtriser les outils numériques proposés.

Sur la mise en oeuvre des gestes barrières

Le ministère communique sur des consignes et des gestes barrières indispensables à respecter pour freiner au maximum la progression du virus (se laver les mains très régulièrement, éternuer dans son coude, jeter son mouchoir après usage) ; mais précise que pour les enfants, qui peuvent transmettre le virus, il est extrêmement difficile de respecter l'ensemble des consignes.

- SUD Éducation a rappelé que le bâti scolaire dégradé n'offre pas des conditions d'hygiène correctes dans les sanitaires. De même, les produits sanitaires manquent souvent cruellement. **Ce qui d'ordinaire est une gêne devient dangereux en période d'épidémie.**

- SUD Éducation 34 précise que le DASEN a demandé aux directeurs d'école de s'assurer de la présence de savon dans les écoles, alors qu'il aurait dû adresser cette demande aux mairies, qui sont responsables de la bonne tenue des bâtiments scolaires.

SUD Éducation 34

23, rue Lakanal
34090 Montpellier

04 67 02 10 32

syndicat@sudeducation34.org

www.sudeducation34.org



Le collectif nous protège : n'hésitez pas à nous [contacter](#) et à consulter [nos guides](#), utiles en ces temps troublés.